

Le même secrétaire donne lecture des deux pétitions suivantes :

1° Pétition des communes de Bernouville, Bézu et Saint-Eloi, canton de Gisors, dans laquelle elles font le tableau de la désolation à laquelle les a réduites un violent orage, qui a détruit les espérances de la moisson prochaine.

2° Pétition des citoyens Joseph Doré, Etienne Lebret et Noël Lepert, cultivateurs de Provemont, par laquelle ils présentent le tableau de leurs pertes, occasionnées par le même orage et sollicitent des secours.

La Convention renvoie ces demandes au comité des secours.

Le 20 juillet 1793.